



## Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 07/12/2021

**Conseil d'administration du 07/12/2021**  
**Délibération N°CA-2021-63****NATURE : AFFAIRES FINANCIERES****Objet : avenant n°2 à la Convention relative à la gestion de l'espace vie étudiante (EVE) du 16 novembre 2016**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, et notamment son article 5,*

*Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts,*

L'Espace Vie Etudiante a vu le jour en 2004. Le Bâtiment de 1100m<sup>2</sup>, situé au cœur du campus de Saint-Martin-d'Hères est composé de différents espaces : le café, la Pépinière d'initiatives, l'agora, le Petit Salon et les bureaux d'associations hébergées. Imaginé par les étudiant-e-s EVE est un formidable outil d'encapacitation, leur permettant de développer le lieu en inventant mille projets ou encore d'administrer une équipe de salarié-es.

Sciences-Po Grenoble-UGA participe, aux côtés de l'INPG et de l'UGA au financement de l'espace vie étudiante. La participation financière de chaque Partie est calculée sur la base du montant forfaitaire de **165 000 €** pour l'année 2020-2021, répartie au prorata du nombre d'étudiants assujettis à la CVEC par établissement pour chaque année universitaire. Le montant dû par Sciences Po Grenoble-UGA à l'UGA au titre de l'année universitaire 2020-2021 est de 5 915 ,21 euros.

**Annexe : Avenant N°2 convention EVE référencé :**

*IEPG\_CA\_Avenant n°2 Convention EVE\_repartition financiere CAPM-annee 2020-2021\_CA20211207*

Le président fait procéder au vote.

**Résultat des votes :**

Nombre de présents : 17

Nombre de procurations : 8

Votes « Pour » : 25

Votes « Contre » : 0

Abstentions : 0

**Décision du conseil d'administration : La signature de l'avenant n°2 à la convention relative à la gestion de l'espace vie étudiante (EVE) du 16 novembre 2016 par la directrice est approuvée.**

**Jean-Luc Névache**  
**Président du Conseil d'administration**